

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00503

TRAITEMENT BUDGETAIRE ET COMPTABLE DES DEPENSES DU 1ER SEMESTRE 2021 LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 25 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 106

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 119

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Fabienne MARMORAT, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,

RECU EN PREFECTURE

Le 13 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211202-D20210050310

DATE D’AFFICHAGE :13 décembre 2021

Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE,
M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON,
Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC,
M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY,
Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN,
M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jacques GUARINOS donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Christophe CHALAND,
Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à M. Jacques VALENTIN

Membres titulaires absents excusés :

Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Jérôme GABIAUD,
M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 DECEMBRE 2021

TRAITEMENT BUDGETAIRE ET COMPTABLE DES DEPENSES DU 1ER SEMESTRE 2021 LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19

La circulaire gouvernementale du 24 août 2020 a précisé les mesures d'adaptation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales et de leurs établissements publics concernant le traitement des dépenses liées à la crise sanitaire. Les effets de cette circulaire ont été prolongés pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021.

Les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire du Covid-19 affectent les budgets des collectivités territoriales en 2021 comme sur l'exercice précédent. Le budget principal de Saint-Etienne Métropole voté le 25 mars 2021 est impacté par ces dépenses.

Aussi, afin de répondre au double objectif de préservation des équilibres budgétaires et de traçabilité des dépenses mobilisées dans le cadre de la crise, la réglementation prévoit l'assouplissement de la procédure d'étalement des charges avec la création d'un compte dédié en section de fonctionnement, la création d'une annexe budgétaire spécifique ainsi que la facilitation exceptionnelle de reprise en section de fonctionnement des excédents d'investissement .

Il est proposé de retenir les deux premiers dispositifs qui se déclinent ainsi :

a) Etalement sur 5 ans de la comptabilisation des charges induites

La mise en place de ce dispositif est autorisée sans instruction préalable des dossiers par les administrations centrales avec la création d'un compte dédié. Il s'agit du compte 4815 « charges liées à la crise sanitaire Covid-19 ».

La période couverte s'étend du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021.

Les natures de dépenses concernées sont les suivantes :

- les frais de nettoyage des bâtiments et des véhicules,
- les frais liés au matériel de protection du personnel et ceux liés aux aménagements de l'accueil du public,
- l'achat de matériel médical (limité au matériel de protection individuelle) sur la part non cofinancée par l'État,
- le soutien au tissu économique tel que les aides aux entreprises (soutien à la trésorerie, compensation de la perte d'activités), aux associations...
- les surcoûts induits sur les contrats de la commande publique correspondant à des modifications des conditions économiques des contrats liées à la période de l'état d'urgence sanitaire.

L'état récapitulatif des dépenses pour Saint-Etienne Métropole est adossé à la présente délibération.

Le montant total pour le 1^{er} semestre de l'exercice 2021 s'élève à 220 245,57 €.

La durée de l'étalement de charges est fixée à 5 ans, elle débutera sur l'exercice 2021.

b) Création d'une annexe budgétaire

Le deuxième dispositif autorise l'identification dans une annexe dédiée du compte administratif 2021 (section par section, chapitre par chapitre et article par article), des dépenses en lien avec la crise sanitaire constatées par Saint-Etienne Métropole.

Cette annexe pourra également être utilisée pour le compte administratif 2022.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve l'étalement des charges exceptionnelles liées à la crise sanitaire Covid-19 sur 5 ans à compter de l'exercice 2021, dont l'état récapitulatif est joint à la présente délibération ;**
- **approuve la création d'une annexe budgétaire identifiant ces dépenses en section de fonctionnement et en section d'investissement.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU